



Communiqué de l'APCMA



3 février 2016

■ Reconnaissance de l'ancrage des métiers d'art dans l'artisanat

Les métiers d'art sont un vecteur culturel et représentent l'excellence de l'artisanat d'art. L'APCMA et le réseau des chambres de métiers et de l'artisanat se réjouissent de leur maintien, par le gouvernement, au sein du secteur de l'artisanat.

L'arrêté du 24 décembre 2015 fixant la liste des métiers d'art est paru au Journal officiel du 31 janvier dernier. La nouvelle liste ainsi établie compte 198 métiers et 83 spécialités, soit 281 activités au total.

Contact presse

01 44 43 10 00 - presse@apcma.fr

Suivez l'APCMA sur Twitter [@apcmafrance](https://twitter.com/apcmafrance)

www.artisanat.fr